

Caen, le 20 avril 2022,

**La rectrice de la région académique Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités**

- VU la loi n°83 634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84 16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 fixant les dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues,
- VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues,
- VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- VU l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- VU l'arrêté du 3 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury du concours externe commun de recrutement de secrétaire administratif de classe normale session 2022 est composé comme suit

Président :

Président du jury :
Monsieur GUEGUEN Yohann - Personnel de Direction - Collège Tilly S/Seulles

Vice-Président :
Monsieur NAVARRO Thierry - APAENES - Collège Paul Bert – FECAMP

Membres du jury :

Monsieur ROUGEAU Vincent - APAENES - DPE - Rectorat de Normandie - ROUEN

Madame PERSONNAZ Sabrina - Personnel de Direction - Collège Albert Schweitzer - NEUFCHATEL EN BRAY

Madame LEPERTEL Corinne - APAENES - CROUS

Monsieur LEDOUX Olivier - APAENES - Collège Guy de Maupassant - ST MARTIN DE FONTENAY

Madame LEGOFF Estelle - APAENES - DSDEN 50

Madame GOMES Marlène – APAENES – Université de Caen

Madame BRAULT Elodie - SAENES Classe Exceptionnelle – DSDEN61

Monsieur LAGOUE Bruno - SAENES Classe Exceptionnelle – LP Mermoz - VIRE

Madame BENZERROUK Saliha - SAENES Classe Supérieure - Lycée le Corbusier - SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

ARTICLE 2 : Les membres du jury seront assistés des correcteurs dont les noms suivent :

Monsieur Hassan ABEL, professeur certifié classe exceptionnelle, LGT Jean ROSTAND Caen ;

Monsieur Yvon ALLAIN, professeur certifié hors classe, LPO CURIE-COROT Saint Lo ;

Monsieur Dominique MELIN, professeur certifié hors classe, LG De Gaule Caen ;

Monsieur Laurent COLLEDANI, professeur certifié classe exceptionnelle LPO Guy LIARD Falaise ;

Monsieur Bertrand SCHMITT, professeur agrégé classe exceptionnelle, LPO Arcisse DE CAUMONT Bayeux ;

ARTICLE 3 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SIGNE PAR DELEGATION

Philippe DIAZ